

tation des dépenses des Etablissements français de l'Océanie, qui, précédemment, étaient classées au chapitre VII, supprimé en 1854.

Telles sont les seules modifications apportées à la classification des dépenses pour 1854 ; elles ne comportent pas d'explications particulières, et il suffit d'appeler sur elles l'attention de l'administration avant l'ouverture de l'Exercice.

Veillez, je vous prie, faire, suivant l'usage, la répartition des exemplaires du document transmis par la présente entre les différents détails du port et les bâtiments armés dépendant de votre arrondissement. J'envoie directement à MM. les inspecteurs de la marine les exemplaires nécessaires aux besoins de leur service.

Recevez, etc.

*Le Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,*  
Signé : TH. DUCOS.

---

N<sup>o</sup> 18. — *CIRCULAIRE ministérielle du 9 septembre 1853* (direction du Cabinet ; bureau des Mouvements) *rappelant les prescriptions de la circulaire du 31 mars 1851 sur les mouvements des bâtiments de la flotte* (modèle y annexé).

Paris, le 9 septembre 1853.

MESSIEURS, — Une dépêche circulaire, en date du 31 mars 1851, prescrit aux commandants des stations et divisions navales de faire parvenir tous les mois au Ministre un état des mouvements, soit d'ensemble, soit partiels, des bâtiments de la flotte.

Cette disposition, si utile pour combler les lacunes que pourrait présenter, à cet égard, la matricule des bâtiments armés, n'a pas été observée par la plupart des commandants des stations navales, dont la correspondance ne renferme que des renseignements incomplets sur les mouvements effectués par les bâtiments placés sous leur commandement.

En vous rappelant les prescriptions de la circulaire précitée, je vous recommande expressément de m'adresser régulièrement, le premier de chaque mois, un bulletin des mouvements effectués pendant le mois précédent ; veuillez aussi donner des instructions formelles à ce sujet aux officiers commandant sous vos ordres.

Vous trouverez ci-joint un modèle d'après lequel ce bulletin devra être dressé.

Recevez, etc.

*Le Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,*  
Signé : TH. DUCOS.

[MODÈLE